



Plaquette de présentation
des actions pour l'année 2014.

La SRIAS (Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale) Auvergne a pour objectif de développer des actions collectives interministérielles, en complément de l'action sociale développée par chaque ministère au niveau départemental ou régional.

Elle s'adresse aux **agents de l'État** en Auvergne qu'ils soient **actifs ou retraités**.

Elle intervient dans les domaines suivants :

- actions permettant l'accès des fonctionnaires aux manifestations culturelles et de loisirs : colonies, vacances, spectacles...
- actions de prévention et d'information : conférences...
- actions sur la restauration administrative : Schéma Directeur de la Restauration
- actions en faveur de la garde des jeunes enfants : crèches...
- politique d'attribution et de réservation de logements sociaux.

Vous retrouverez tout le détail des actions présentées ci-après à l'adresse suivante :
www.auvergne.pref.gouv.fr/srias/

Pour en savoir plus, vous pouvez également vous adresser à votre correspondant SRIAS ou vous rendre sur votre intranet ministériel.

A noter que pour mieux vous informer, la SRIAS organise le 17 avril 2014, un séminaire à l'attention de vos correspondants SRIAS.

Aide à la personne

Conférence « Savoir déjouer les pièges des contrats d'assurance »

Cette conférence sera organisée dans chaque département auvergnat en juin et septembre 2014. Elle traitera des assurances obligatoires et facultatives, des clauses obligatoires, du protocole de rétractation et sera accompagnée de conseils judicieux pour vous aider à choisir les contrats les plus adaptés à votre situation.

Thèmes de la vie quotidienne sur Intranet

Cette année, les 3 thèmes suivants ont été retenus :

- L'aide aux aidants (actualisation de la conférence de 2010),
- L'épargne (et le compte nickel),
- Comment payer ses charges à moyen constant ?

Loisirs et culture

Séjours enfants

Plusieurs partenaires vous proposent des séjours :

- La **PEP** : pour des enfants de 4 à 17 ans. Les séjours ont lieu au départ de Clermont-Ferrand. www.lespep.org/ewb_page/a/association-departementale-63.php ou 04.73.42.29.30
- **L'AROEVEN** : pour enfants de 6 à 17 ans. Les séjours ont lieu au départ de Clermont-Ferrand. L'AROEVEN offre aux agents de l'État 10% de remise sur l'ensemble des séjours ainsi que sur les formations au BAFA. www.aroeven-auvergne.fr (inscription en ligne possible) ou appelez le 04.73.91.27.02 pour obtenir gracieusement la brochure

En plus du tarif adapté à votre Quotient Familial, la SRIAS apporte une participation complémentaire selon le tableau suivant.

SEJOURS 2014	
Quotient Familial Mensuel	Participation SRIAS par enfant et par jour
Q < 650 €	36 €
651 € < Q < 1000 €	31 €
1001 € < Q < 1250 €	23 €
1251 € < Q < 1350 €	16 €
1351 € < Q < 1500 €	8 €
Q > 1501 €	0 €
<i>Réductions supplémentaires applicables sur la participation familiale et ce pour toutes les tranches :</i>	
<i>-20% (2ème enfant) ; - 35 % (3ème enfant) ; 50% (à partir du 4ème enfant)</i>	
Revenu Fiscal de Référence 2012(*)	
Q= -----	
12 x nombre de parts	

(*Avis d'impôt 2013 sur revenu fiscal 2012)

NB : les chèques vacances et les aides aux temps libre sont cumulables avec ces réductions tarifaires.

- Le **CGCV** : pour des enfants de 6 à 17 ans. Spécialiste des séjours éducatifs, le CGCV est une émanation du Ministère de l'Écologie. Les tarifs sont adaptés à votre Quotient Familial, sans prise

en charge supplémentaire de la SRIAS.

www.cgcv.org pour en savoir plus

Nouveauté ! Le CGCV propose pour 24 jeunes âgés de 15 à 17 ans, un **séjour linguistique** à Londres pour la Toussaint 2014.

En plus du tarif adapté à votre Quotient Familial, la SRIAS apporte une participation complémentaire selon le tableau suivant.

SEJOURS 2014		
Quotient Familial Mensuel	Participation SRIAS par jeune	Reste à charge de la famille
Q < 650 €	529 €	110 €
651 € < Q < 1000 €	489 €	150 €
1001 € < Q < 1250 €	449 €	190 €
1251 € < Q < 1350 €	409 €	230 €
1351 € < Q < 1500 €	369 €	270 €
Q > 1501 €	329 €	310 €

Réductions supplémentaires applicables sur toutes les tranches : - 20% (2ème enfant)
35% (3ème enfant) - 50 % (à partir du 4ème enfant) de la participation familiale

Dans le cadre d'un **foyer monoparental**, deux parts seront attribuées pour la mère ou le père et une part par enfant.

Revenu Fiscal de Référence 2012(*)
Q= -----
12 x nombre de parts

(*Avis d'impôt 2013 sur revenu fiscal 2012)

- L'**IGESA** est une émanation du Ministère de la Défense. Elle ouvre ses portes aux agents de l'État en Auvergne depuis 2013.

Vous pouvez accéder aux prestations suivantes. Pour chacune d'entre elles est précisé le n° d'appel pour effectuer vos réservations ou obtenir des renseignements :

- aux hôtels, villages, résidences de vacances (à l'exception du club de Porquerolles) : 04 95 55 20 20,
- aux promotions et offres de dernières minutes : directement sur le site internet,
- aux voyages à l'étranger et aux partenaires extérieurs (destinations France) : 04 95 55 20 20,
- à la billetterie : directement sur le site internet,
- aux résidences relais parisiennes : directement auprès de la résidence choisie,
- aux séjours "groupes et séminaires" : 04 95 55 30 75 ou seminaires@iges.fr
- aux centres de vacances de jeunes (CVJ) : 04 95 55 30 30.

D'autres informations sur www.iges.fr

- La SRIAS travaille actuellement à la mise en œuvre d'un partenariat avec la Fondation Jean Moulin, pour favoriser le départ en vacances d'enfants d'agents de l'État en situation de handicap.

Séjours familles

Un partenaire : **VTF** « Vacances Tourisme Famille ».

Les réservations s'effectuent au 0 969 320 615 (code partenaire:738 088)

www.vtf-vacances.com

Participation SRIAS selon la tranche de revenus utilisée par VTF et selon le type de séjours :

SEJOURS 2014	
Tranche de revenus	Tarif applicable
QF < 620 € (R1)	R1 (sur justificatif)
620 € < QF < 1050 € (R2)	R2
QF > 1050 € (R3)	R2 (R3 = R2 du fait partenariat SRIAS)
Pour les séjours à « tarif unique » et les voyages « hors métropoles	5% de remise sur le forfait de base
Séjours non concernés	Promo de dernière minute, promo web, promo du jeudi, IDFutées et Quinzaine Ronds Rouges

NB : Tous les agents de l'Etat sont dispensés de droits d'adhésion.

Carte Cézam

L'association Cézam donne aux agents de l'Etat en activité, la possibilité d'acheter la Carte Cézam à tarif réduit (9,30€ pour un agent et 3€ pour les ayants droits : conjoint et enfants). Cette Carte Cézam vous ouvre les portes de la culture (cinémas, concerts, forfait ski, parcs d'attraction, centre de détente...). Elle est valable sur tout le territoire et est accompagnée d'un guide régional et d'un guide national et neige. Une assurance voyages, sports, culture est offerte.

Pour tout renseignement : www.cezam-auvergne.fr (rubrique : « Fonctionnaires de l'État » sur le bandeau supérieur)

- ou CEZAM - 8 rue Jacques Magnier - 63100 CLERMONT-FERRAND
04 73 37 36 96
- ou CEZAM – 14 avenue du Garric – 15000 AURILLAC
04 71 63 48 61
- ou CEZAM – 16 rue du Président Wilson – 03200 VICHY
06 68 06 60 03
- ou CEZAM – Centre National du Costume de Scène – Quartier Villars – Route de Vichy – 03000 MOULINS
06 65 98 10 84

Prix littéraire

L'association Cézam organise chaque année un prix littéraire. Les services des Finances et de la Défense participent à ce prix littéraire (de septembre 2013 à septembre 2014).

Il met en compétition une dizaine de romans de langue française parus dans courant 2013, dans de petites et moyennes maisons d'édition.

Le jury est composé des milliers de lecteurs, salariés issus des collectifs participants.

Chaque lecteur doit avoir lu au minimum 3 romans pour participer au vote du lauréat. Il attribue alors des notations correspondant à ses œuvres préférées.

Chaque association Cézam désigne ainsi un lauréat régional et le cumul de chaque prix régional désigne un lauréat national.

A l'issue, les lecteurs sont invités à une rencontre avec le ou les écrivains élus.

Spectacles d'initiative locale

Dans chaque département, une salle de spectacle a été retenue pour permettre aux agents et à leur famille d'accéder à un spectacle de la programmation culturelle 2013-2014 (théâtre, musique, danse, cirque...).

La gratuité est assurée pour les enfants n'atteignant pas leur majorité. Les adultes agents de l'Etat peuvent bénéficier d'une réduction de 9€.

Le prix d'achat des places est limité à 15€ pour le 03, le 43 et le 15, et à 18,50€ pour le 63.

Pour choisir votre salle :

- Cébazat (63) : www.cebazat.fr/Programmation.html
- Cusset (03) : www.yssingeaux.fr/documents/saison%20TP%2012-13.pdf
- Yssingeaux (43) : www.ville-cusset.com/95_82_Mars-Avril-au-Theatre.html
- Aurillac (15) : www.aurillac.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=84&Itemid=188

L'action sera renouvelée et élargie à d'autres salles pour la saison culturelle 2014-2015.

Restauration

La SRIAS est impliquée dans la validation et dans le suivi des projets relatifs à la rénovation des RIA. Par ailleurs, la SRIAS poursuit le projet d'accompagnement de 4 RIA et RA à l'introduction de produits bio et locaux dans les menus, en partenariat avec l'association Auvergne Biologique. Il doit faciliter l'introduction de ces produits à un coût abordable pour les agents.

Logement

Nouveaux arrivants/agents en formation sur Clermont-Ferrand

Vous pouvez louer un appartement auprès de Stud'City.

70€ vous seront offerts par la SRIAS.

Stud'City, c'est 7 résidences avec services soit une offre de +950 logements à Clermont-Ferrand.

Les appartements sont meublés et équipés dans un cadre convivial, sécurisé et propice aux séjours des fonctionnaires de l'Etat.

Pour en savoir plus : Mme BARTKOWSKI Emilie
tél : 06.72.79.43.32
www.studcity-clermont.com

Crèches

3 places de crèches sont accessibles aux agents de l'État travaillant en horaires atypiques sur Moulins et ceci depuis le 1er décembre 2013.

Le dossier ainsi que la procédure d'inscription sont accessibles sur le site.

Prestations nationales

CESU 0 – 6 ans

Les CESU 0 – 3 ans et 3 – 6 ans fusionnent dès le 1er janvier 2014.

Les conditions d'attribution ont par ailleurs été modifiées (suppression de la tranche à 220 €, bonification pour les familles monoparentales..).

La circulaire est accessible sur le site SRIAS.

Pour faire votre demande, rendez-vous sur : www.cesu-fonctionpublique.fr

Chèques vacances

Le chèque vacances consiste en une épargne mensuelle de 4 à 12 mois et vous offre une bonification de 10 à 30 % selon vos rentrées.

A noter que pour les agents en situation de handicap en activité, le Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées dans la Fonction Publique, vous permet de bénéficier d'une majoration de votre bonification.

Ainsi vous préparez en douceur votre budget vacances, culture, loisirs.

Les chèques vacances que vous recevez ensuite sont utilisables dans plus de 170 000 lieux en France Métropolitaine, en Outre Mer et dans les Pays de l'Union Européenne.

Pour faire votre demande : www.fonction-publique-chequesvacances.fr

AIP (Aide à l'Installation des Personnels de l'Etat)

Cette aide de 900 €, maintenue en 2014, s'adresse aux agents qui viennent d'intégrer la fonction publique de l'Etat et exercent la majeure partie de leur fonction en Zone Urbaine Sensible (ZUS). Elle contribue à financer : le premier mois de loyer, des frais d'agence, un dépôt de garantie ou des frais de déménagement.

Pour faire votre demande : www.aip-fonctionpublique.fr